

Annexe 2: AJUSTEMENT DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Motif : Accroissement temporaire d'activité - Article 332-23 1 du CGFP							
N°	Fonctions	Missions	Cadre d'emplois de référence	Type Rémunération		Directions concernées	Nombre
VII-a	Fonction administrative d'application	Apporter un appui administratif, budgétaire et comptable ainsi qu'à la rédaction et au suivi de procédures administratives au sein de de la collectivité.	Rédacteurs	Référence à l'échelon 1	IM 373	Toutes directions	2
VII-b	Etude, conception, coordination technique, suivi de travaux	Apporter un appui à la préparation, à la planification et au suivi des projets et opérations techniques de la collectivité.	Techniciens	Référence à l'échelon 1	IM 373	Toutes directions	2
VII-c	Fonction d'appui et d'ingénierie administrative	Apporter un soutien à la préparation, au suivi et à la sécurisation des procédures administratives de la collectivité. Participer à la rédaction d'études, d'actes, au montage et au suivi de dossiers (subventions, marchés, projets). Assurer une veille réglementaire et contribuer à l'organisation et à l'optimisation des procédures internes.	Attaché	Référence à l'échelon 1	IM 395	Toutes directions	2
VII-d	Fonction d'appui et d'ingénierie technique	Apporter un appui à la préparation, à la planification et au suivi des projets et opérations techniques de la collectivité. Participer à l'élaboration de diagnostics, d'études préalables et au suivi administratif et technique des travaux. Contribuer à la coordination des intervenants et au respect des contraintes réglementaires, budgétaires et techniques.	Ingénieur	Référence à l'échelon 1	IM 395	Toutes directions	2

8

Motifs : Règlementation applicable au fonctionnement d'élus municipaux - Délibérations n° 10 et 11 en date du 27 mars 2026						
N°	Fonctions	Missions	Cadre d'emplois de référence	Type Rémunération	Directions concernées	Budget
I	Collaborateurs de groupe	Collaboration au fonctionnement des groupes d'élus	Attachés/Rédacteurs	Indice et échelon dans la limite de l'enveloppe budgétaire définie et allouée au groupe d'élus concerné	Groupes d'élus	Crédit maximum de 247 480 €
II	Collaborateurs de cabinet	Conseil direct auprès du Maire, facilite la mise en œuvre des politiques municipales, liaison entre la population et les élus, gestion du protocole.	Attachés/Rédacteurs	Indice et échelon dans la limite de l'enveloppe budgétaire définie	Cabinet du Maire	Crédit maximum de 357 020 €